

Sous-Préfecture
de Bonneville, le 15 Décembre 1933
Bonneville

Le Sous-Préfet de Bonneville
à Monsieur Uzer Payot, Président du
Ski-Club des Houches

Comme suite à votre lettre du 12
courant, j'ai l'honneur de vous adresser
en communication, un exemplaire des statuts
de ladite Société, en vous priant de bien
vouloir me le retourner après en avoir pris
copie.

Le Ski-Club des Houches est réguliè-
rement constitué, conformément à la loi
de Juillet 1901, et la déclaration a été
insérée au Journal Officiel du 19 Novembre
1930.

En ce qui concerne les modifications
apportées à la composition du Comité, vous
voudrez bien me les faire connaître simplement
en me retournant l'exemplaire des statuts
sus-visés.

Je prie de vous agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de ma considération
distinguée

Le Sous-Préfet,

*fait retour de
ce document au
comité.*



Sous-Préfecture
de Bonneville, le 19 Décembre 1933
Bonneville

Le Sous-Préfet de Bonneville
à Monsieur le Maire des Houches

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que M. le Sous-Secrétaire d'Etat
de l'Education Physique vient d'accorder
son agrément à la Société "Le Ski-Club des
Houches" qui a été immatriculée sous le
n° 15.239.

Je vous prie de vouloir bien
faire parvenir au Président de la Société
intéressée la décision ci-jointe, et
l'informer que dorénavant toute communication
la concernant devra mentionner exactement
son titre, son n° d'agrément et l'adresse de
son siège social.

Le Sous-Préfet,

